
Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine

693^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 3 octobre 2012

Ouverture : 10 h 10
Clôture : Midi

2. Président : Ambassadeur Z. Dabik

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les résolutions connexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le cadre des opérations/missions militaires et de sécurité, par le commandant J. Dunmurray, commandant du Nordic Centre for Gender in Military Operations ; le major L. Johansson, officier responsable de la Section capacités et liaison du Nordic Centre for Gender in Military Operations ; et M^{me} M. Beham, Conseillère principale pour les questions de parité des sexes: Président, M. J. Dunmurray (FSC.DEL/114/12 OSCE+), M^{me} L. Johansson (FSC.DEL/114/12 OSCE+), Conseillère principale pour les questions de parité des sexes (SEC.GAL/186/12 OSCE+), Chypre-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/116/12), États-Unis d'Amérique, Coordonnateur du FCS pour la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Irlande), Turquie, Autriche (également au nom de la Finlande), Serbie, Royaume-Uni, Espagne, Canada

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Informations relatives à un exercice multinational interarmées d'envergure appelé « Joint Warrior » : Royaume-Uni (annexe 1)*

- b) *Exercice d'entraînement militaire appelé « Anakonda-12 » effectué sur le territoire de la Pologne du 17 au 27 septembre 2012 : Pologne (annexe 2), Fédération de Russie*

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 6/12 (FSC.DEC/6/12) sur les dates et le lieu de la vingt-troisième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES MODALITÉS DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 7/12 (FSC.DEC/7/12) sur l'ordre du jour et les modalités de la vingt-troisième Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Rapport sur la visite effectuée par des donateurs en Serbie du 5 au 7 septembre 2012 : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie) (FSC.DEL/117/12 OSCE+), Serbie (annexe 3), Allemagne*
- b) *Questions de protocole : Roumanie, Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 octobre 2012 à 10 heures, Neuer Saal



693^e séance plénière

FSC Journal n^o 699, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Conformément à la déclaration faite le 5 octobre 2005 par le Président du FCS, le 1er novembre 2011, le Royaume-Uni a donné préavis sur une base volontaire de deux activités militaires d'envergure prévues en 2012 dont le niveau se situe en deçà des seuils fixés. Je souhaite donner aux États participants de brèves informations sur l'une de ces activités, qui a débuté lundi dernier.

L'exercice multinational interarmées Joint Warrior a lieu deux fois par an. Plusieurs unités navales, des groupes aériens multinationaux et diverses forces terrestres britanniques et alliées participent à l'exercice en cours, qui a pour but de reproduire un contexte commun de menaces multiples pour dispenser aux forces du Royaume-Uni, de l'OTAN et d'autres pays un entraînement collectif de préparation au déploiement en formations tactiques en vue de leur utilisation éventuelle comme force opérationnelle interarmées. Les composantes de la force recevront un entraînement correspondant aux niveaux 2+ (opérationnel), 2 (tactique) et inférieurs. L'exercice est planifié et exécuté par les services de l'État-major britannique chargés de la planification des exercices tactiques interarmées.

Environ 4 000 militaires, 24 navires et 61 avions ont été déployés en Écosse et aux alentours. Les forces participant à l'exercice viennent des pays suivants, membres de l'OTAN ou partenaires non membres : Allemagne, États-Unis, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, France, Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas et Suède.

L'exercice Joint Warrior offre un cadre d'entraînement réaliste dont les multiples facettes permettent de développer les compétences dont ont besoin les forces armées modernes. Aux simulations de combats dans un contexte de guerre vient s'ajouter un entraînement aux opérations anti-piraterie, antidrogue et anti-insurrectionnelles. Le scénario de l'exercice met en jeu plusieurs nations souveraines et un différend territorial, avec en toile de fond des activités de contrebande, de piraterie et de terrorisme.

Monsieur le Président, le Royaume-Uni est fermement convaincu de la nécessité d'améliorer la transparence et la prévisibilité militaire. En donnant ces détails aujourd'hui, nous souhaitons aller dans le sens des déclarations faites récemment devant le Forum et encourager les autres délégations à suivre cet exemple. Nous estimons que ces échanges informels complètent utilement d'autres mécanismes formels, et je saisis également cette occasion pour réaffirmer qu'il est urgent de renforcer et de moderniser le Document de Vienne 2011 et exprimer l'espoir que des progrès pourront être accomplis à cet égard.

693^e séance plénière

FSC Journal n° 699, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

Monsieur le Président,

Du 17 au 27 septembre 2012, l'exercice d'entraînement « Anakonda-12 » a eu lieu sur le territoire de la Pologne. Aujourd'hui, dans l'esprit de transparence supplémentaire que la Pologne a toujours encouragé dans le cadre des discussions menées au FCS sur les activités militaires, nous aimerions vous présenter quelques faits et chiffres concernant cet exercice.

L'exercice militaire « Anakonda-12 » a été notifié par la Pologne sur une base volontaire en novembre 2011 en tant qu'exercice d'envergure prévu en 2012 en deçà des seuils fixés (numéro de notification CBM/PL/11/0049/F30/O).

Cet exercice, qui a été organisé conformément au plan d'entraînement des forces armées polonaises pour l'année 2012, n'était dirigé contre aucun pays tiers. Son scénario, qui avait pour cadre un pays fictif appelé Vislandia, envisageait le déclenchement d'une crise et prévoyait un certain nombre d'actions militaires pour y faire face.

Le principal objectif de l'exercice était de confirmer que le quartier général, les commandements, les états-majors et les troupes étaient prêts pour planifier et exécuter des opérations défensives avec le soutien/la participation de forces alliées.

Les troupes ont accompli leurs activités d'entraînement pratique dans les installations d'entraînement de DRAWSKO, d'ORZYSZ et d'USTKA ainsi que dans les périmètres d'entraînement côtiers de la Marine polonaise.

Deux séances d'information ont été organisées les 26 et 27 septembre par le commandant de l'exercice à l'intention des attachés militaires accrédités en Pologne.

La partie principale de l'exercice comportait deux phases :

- Phase I (20–24 septembre) : au cours de cette phase, les activités de défense nationale ont été menées par des troupes intervenant dans leurs zones d'opérations respectives, la tâche principale étant de créer des conditions appropriées pour une contre-attaque avec la participation de troupes alliées ;

- Phase II (25–27 septembre) : au cours de cette phase, une opération de type contre-attaque a été menée par des forces nationales et alliées dans le but de rétablir la situation qui existait avant le conflit, y compris les frontières nationales.

Les unités et sous-unités suivantes ont été engagées dans la partie pratique de l'exercice « Anakonda-12 » :

- Armée de terre : sous-unités du 2^e corps mécanisé, 11^e division de cavalerie blindée, 10^e brigade de cavalerie blindée et 2^e brigade mécanisée, 15^e brigade mécanisée, 17^e brigade mécanisée, 21^e brigade de chasseurs de Podhale et 7^e brigade de défense côtière ;
- Armée de l'air : 1^{er} et 2^e groupes aériens tactiques, 3^e groupe de transport aérien ;
- Marine polonaise : contingents des 3^e et 8^e flottilles ;
- Forces spéciales : unités « FORMOZA », « AGAT » et « NIL ».

Un certain nombre de troupes étrangères provenant de la 18^e brigade de police militaire de l'Armée des États-Unis, du Groupe-brigade mécanisé du Canada et du Corps multinational Nord-Est ont participé à l'exercice.

Au total, l'exercice a mobilisé 8 859 hommes ainsi que du gros matériel, dont 64 chars de bataille, 162 véhicules blindés de combat (VBC), 63 pièces d'artillerie et 18 navires de guerre et vedettes, et donné lieu à 37 sorties aériennes.

Des effectifs non militaires de l'administration et des services publics polonais ont également participé aux activités de l'exercice.

Les 26 et 27 septembre 2012, une équipe d'inspection suédoise a effectué une inspection de zone spécifiée en Pologne en vertu des dispositions du Document de Vienne. Cette inspection a porté sur les installations d'entraînement de DRAWSKO.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

693^e séance plénière

FSC Journal n° 699, point 5 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Pour commencer, permettez-moi de remercier les distingués membres de l'équipe de donateurs, le lieutenant-colonel László Szatmári, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles, le lieutenant-colonel Detlef Hempel, de la Mission permanente de l'Allemagne, le lieutenant-colonel Simon Macrory-Tinning, de la délégation du Royaume-Uni, le lieutenant-colonel suisse Daniel Jean, M. Robert Pettit, expert de l'OSCE du Royaume-Uni, et M. Alexander Savelyev, responsable de projet de la Section d'appui au FCS, pour le travail qu'ils ont effectué à la fois au cours de la visite consacrée au Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles pour la République de Serbie (GSMC) et dans le cadre de l'élaboration du rapport.

Nous exprimons également notre gratitude à l'Allemagne, au Danemark, à l'Espagne, au Royaume-Uni, au Luxembourg, à la Norvège, à la Suisse, à la République tchèque et à la Turquie pour leurs généreuses contributions financières au programme de GSMC.

Le document qui a été présenté aujourd'hui, et qui est remarquable de précision et de détail, est le fruit des efforts collectifs de toutes les parties concernées. Nous sommes heureux de constater que nos propositions ont été prises en considération durant la rédaction du document.

Le Programme de démilitarisation mené dans le cadre de la GSMC s'articule actuellement autour des activités suivantes :

- Composante 1 – Élimination de la poudre de napalm et démilitarisation des munitions au phosphore blanc, appel d'offres pour l'élimination du napalm publié en août et conférence de pré-qualification tenue (9 soumissionnaires potentiels) ; la date limite sera prolongée jusqu'à la mi-octobre 2012 en raison de la nécessité de procéder à des essais chimiques supplémentaires.
- Composante 2 – Améliorations concernant la sécurité du stockage sur les sites de stockage « Mirnicka Reka » à Kursumlija et « Mrsac » à Kraljevo », et

- Composante 3 – Amélioration de la sécurité du processus de démilitarisation sur les installations de maintenance technique TRZ Kragujevac.

Nous voyons dans cette visite une possibilité pour les pays donateurs, l'OSCE et le PNUD d'évaluer les activités en cours, de mieux faire connaître le programme de GSMC et d'en accroître la visibilité, ainsi que de montrer notre ouverture, notre transparence et notre volonté de mener toutes les activités relatives aux stocks de munitions conventionnelles et aux armes légères et de petit calibre en pleine conformité avec les normes, les pratiques, les règles et les critères internationaux.

La République de Serbie se réjouit à la perspective d'une coopération étroite avec tous les partenaires participant à la mise en œuvre du programme de GSMC.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/6/12
3 October 2012

FRENCH
Original: ENGLISH

693^e séance plénière
FSC Journal n° 699, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 6/12
DATES ET LIEU DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION ANNUELLE
D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la vingt-troisième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) se tiendra les 5 et 6 mars 2013 à Vienne.

693^e séance plénière

FSC Journal n° 669, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 7/12
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA VINGT-TROISIÈME
RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

5 et 6 mars 2013

Document de Vienne :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (149) *Avant la clôture de chaque réunion annuelle, les États participants conviendront en principe de l'ordre du jour et des dates de la réunion de l'année suivante. L'absence d'accord ne constituera pas une raison suffisante pour prolonger une réunion, sauf s'il en est décidé autrement. L'ordre du jour et les dates pourront, le cas échéant, être convenus entre les réunions.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 5 mars 2013

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 heures – 11 heures | Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la réunion par le Président– Observations du Président du FCS– Présentation, par le Centre de prévention des conflits (CPC), d'un rapport de synthèse et du rapport sur la réunion des chefs des centres de vérification– Déclarations générales |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance de travail 1 : Application de l'échange global d'informations militaires et du préambule ainsi que des chapitres I à III du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions <ul style="list-style-type: none">– Échange global d'informations militaires– Document de Vienne<ul style="list-style-type: none">– Préambule– Échange annuel d'informations militaires<ul style="list-style-type: none">i) Informations sur les forces militairesii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeureiii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure– Planification de la défense :<ul style="list-style-type: none">i) Échange d'informationsii) Éclaircissements, examen et dialogue– Réduction des risques :<ul style="list-style-type: none">i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituellesii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaireiii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires |
| 13 heures – 15 heures | Pause-déjeuner |

- 15 heures – 17 heures
- Suite de la séance de travail 1 si nécessaire
- Séance de travail 2 : Application des chapitres IV à XII du Document de Vienne : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Contacts
 - i) Visites de bases aériennes
 - ii) Programme de contacts et de coopération militaires
 - iii) Contacts militaires, coopération militaire
 - iv) Démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure
 - v) Communication d'informations sur les contacts
 - Activités militaires
 - i) Notification préalable de certaines activités militaires
 - ii) Observation de certaines activités militaires
 - iii) Calendriers annuels
 - iv) Dispositions contraignantes
 - Conformité et vérification
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
 - Mesures régionales
 - Réseau de communication

Mercredi 6 mars 2013

- 10 heures – 13 heures
- Suite de la séance de travail 2 si nécessaire
- Séance de travail 3 : Suggestions pour l'amélioration de l'application des MDCS
- 13 heures – 15 heures
- Pause-déjeuner
- 15 heures – 16 heures
- Suite de la séance de travail 3
- 16 h 30 – 18 heures
- Séance de clôture
- Débat
 - Recommandations éventuelles relatives aux dates ainsi qu'à l'ordre du jour et aux modalités de la RAEA de 2014

- Observations finales
- Clôture

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le lundi 4 mars 2013 à 15 heures. L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2012, à savoir la Finlande. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la France. La séance de clôture sera présidée par la Géorgie.
5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à fournir des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.
6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 7 février 2013 au plus tard :
 - le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDSCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2012 ;
 - un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne et d'autres mesures ;
 - un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification.
7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour toutes les séances de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter et à suivre les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront, le 15 février 2013 au plus tard, une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer, dès que possible et le 1er février 2013 au plus tard, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 8 février 2013 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le Président présentera le résumé récapitulatif contenant les déclarations de la Présidence, ainsi que les exposés faits à la séance d'ouverture, les rapports des rapporteurs des séances de travail et les observations finales de la Présidence. En préalable à la publication, les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs projets de rapports aux délégations des États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDSCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDSCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. Avant la clôture de la RAEA de 2013, les États participants sont encouragés à examiner les recommandations relatives à l'ordre du jour et aux dates de la RAEA de 2014. L'ordre du jour, les modalités et les dates de la RAEA de 2014 devraient être adoptés au moyen d'une décision du FCS avant la fin de 2013.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2013.